

Annexe n° 2. Définition des classes de drainage dans le cadre des BCAE 1 et 2

Classes de drainage naturel	Définitions		Profondeur (en cm) d'apparition des phénomènes d'oxydo-réduction (pseudo-gley) ou de réduction (gley)				Symbole de la carte numérique des sols de Wallonie	
	Textures Z, S, P	Textures L, A, E, U, G	Textures Z, S, P		Textures L, A, E, U, G			
			Oxydo-réduction	Réduction	Oxydo-réduction	Réduction		
Assez pauvre, sans horizon réduit	Sols humides	Sols à engorgement d'eau temporaire, fortement gleyifiés	20 à 40	s.o.	30 à 50	s.o.	h	I
Pauvre, sans horizon réduit	Sols très humides	Sols à engorgement d'eau temporaire, très fortement gleyifiés	0 à 20	s.o.	0 à 30	s.o.	i	
Assez pauvre, avec horizon réduit	Sols humides	Sols à engorgement d'eau permanent avec zone de battement, fortement gleyifiés	20 à 40	> 80	30 à 50	> 80	e	F
Pauvre, avec horizon réduit	Sols très humides	Sols à engorgement d'eau permanent avec zone de battement, très fortement gleyifiés	0 à 20	40 à 80	0 à 30	40 à 80	f	
Très pauvre, avec horizon réduit	Sols extrêmement humides	Sols à engorgement d'eau permanent sans zone de battement, très fortement gleyifiés	s.o.	< 40	s.o.	< 40	g	

Légende des classes texturales :

- Z : sable ;
- S : sable limoneux, sable argileux ;
- P : limon sableux léger ;
- L : limon sableux, limon sableux lourd ;
- A : limon léger, limon, limon lourd ;
- E : argile légère, argile sableuse, argile, argile limoneuse ;
- U : argile lourde, argile lourde sableuse, argile très lourde ;
- G : sols caillouteux dont la terre fine appartient aux classes L, A ou E.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 23 février 2023 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux notions communes aux interventions et aides de la politique agricole commune et à la conditionnalité.

Namur, le 23 février 2023.

W. BORSUS